



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 24 septembre 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENCONTRE AVEC MADAME HÉLÈNE DUPONT – TERRAIN VIANDES LAROCHE – DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE LA ZONE (INDUSTRIE À VOCATION GÉNÉRALE VS AFFECTATION URBAINE) (zone I88)

Madame Hélène Dupont rencontre le Conseil dans le but de lui exprimer une demande afin de procéder à la modification du zonage du lot 4 077 428 situé dans la zone I88 qui prévoit une affectation industrielle. Il y a quelques années, les viandes Laroche ont acquis ce lot dans le but d'y installer une usine de transformation, mais après diverses études, la compagnie s'est installée ailleurs. La municipalité avait procédé à un changement d'affectation à l'époque pour permettre l'installation de cette industrie. Aujourd'hui, madame Dupont est responsable de la vente de ce lot, et elle aurait des acheteurs intéressés à acquérir ce lot s'il y avait un changement d'affectation de la zone qui permettrait la construction d'immeuble à vocation résidentiel. C'est donc pourquoi elle demande à la municipalité de procéder à une modification des affectations dans cette zone en ce sens.

Suivant cette présentation, monsieur Jean-Guy Dionne se retire des délibérations, car il est à l'emploi de « Les viandes Laroche » et il veut éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

350-2014-Modification de l'affectation de la zone I88

ATTENDU QUE la Ville de Danville a reçu une demande de modification l'affectation de la zone I88 afin de la faire passer d'« industrielle » à « mixte » afin de permettre des activités commerciales et résidentielles et services ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité s'est penché sur la question et que celui-ci est favorable à cette demande de modification ;

ATTENDU QU'il est peu probable qu'une industrie s'implante dans ce secteur, et ce notamment parce que l'approvisionnement en eau est insuffisant pour l'industrie lourde de manière générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité qu'une demande de modification du schéma d'aménagement soit envoyée à la MRC des Sources afin que le schéma soit modifié de manière à permettre le remplacement de l'affectation « industrielle » par une affectation « mixte » dans la zone I88.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 393 – ZONE I88

Le conseiller Patrick Dubois donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption une modification au règlement de zonage 393 relatif aux affectations permises dans la zone I88 le tout afin de retirer l'affectation « Industrielle » et d'ajouter l'affectation « mixte ».

ADMINISTRATION

351-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour tel que présenté soit adopté, tout en considérant un varia ouvert.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

Achat de camions :

Ce point est reporté ultérieurement, considérant les questions supplémentaires soulevées par le financement des achats des camions par location avec option d'achat. Des vérifications supplémentaires sont nécessaires relativement aux autorisations à obtenir du MAMOT et à la nécessité de passer par un appel d'offres.

352-2014-Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) - Projet « Construction d'un poste de surpression sur la rue Water»

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville mandate la firme EXP INC. pour présenter les plans et devis, MDDELCC, pour les travaux prévus dans le cadre du projet de Construction d'un poste de surpression sur la rue Water »

De plus, la Ville de Danville s'engage à transmettre au MDDELCC, une attestation signée par un ingénieur, lorsque les travaux seront terminés, attestant que les travaux ont été réalisés en accord avec le certificat d'autorisation de travaux délivré par le MDDELCC;

Le directeur général et/ou un représentant de la firme « EXP Inc. » sont autorisés à signer tout document nécessaire et faire toute déclaration relativement à ce dossier.

353-2014-Embauche d'un employé pour l'entretien de la patinoire :

ATTENDU QUE la Ville de Danville possède une patinoire extérieure ;

ATTENDU QUE l'an dernier, la municipalité a mis fin au contrat de travail de l'employé alors responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire extérieure de la municipalité ;

ATTENDU QUE pour la saison 2014-2015, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé afin d'entretenir et de surveiller la patinoire extérieure ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la directrice générale et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à entreprendre des démarches afin d'engager du personnel pour l'entretien de la patinoire extérieure et ce, en respectant les critères suivants :

- Accorder des points supplémentaires pour les résidents de Danville ;
- Vérifier les antécédents judiciaires du ou des candidats retenus ;
- Procéder à une vérification des références d'emploi auprès d'anciens employeurs ;

354-2014-Projet de développement de Normand Grandmont :

ATTENDU QUE monsieur Normand Grandmont veut développer un nouveau quartier résidentiel à Danville dans le secteur du mont Scotch Hill ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, monsieur Grandmont demande à la municipalité quelles sont les normes qu'il doit respecter lors de la construction d'une route afin que la municipalité accepte d'en prendre possession et de l'entretenir ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède aucun règlement édictant les normes minimales à respecter pour la construction d'une route publique ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité édicte les règles suivantes pour la construction d'une rue destinée à être cédée à la municipalité comme chemin public :

- Qu'un croquis illustrant la coupe de la rue et les normes à respecter soient fournies et autorisées au minimum par le directeur public de la municipalité et idéalement par un ingénieur ;
- Que des tests de compaction soient réalisés par l'entrepreneur démontrant que les normes minimales ont été respectées suivant la construction de la rue ;
- Qu'une surveillance des travaux soit assurée par une firme de surveillance de travaux ou encore par le directeur des travaux publics, sur entente préalable à cet effet avec la municipalité ;
- Que des fossés soient construits de chaque côté de la rue construite de manière à gérer l'écoulement des eaux ;
- Que l'entrepreneur obtienne toutes les autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes et notamment, un certificat d'autorisation émis par le MDDELCC, lorsque requis ;
- Qu'un minimum de 70% des lots bordant la nouvelle rue soit vendu et qu'un bâtiment soit érigé sur ceux-ci avant que la municipalité en prenne possession (dans le cas de monsieur Grandmont, il faudra que 6 terrains soient vendus et bâtis sur les 9 projetés avant que la municipalité accepte de prendre possession de la rue construite) ;
- Qu'une virée soit construite au bout du chemin afin de permettre aux équipements de déneigement de la municipalité de se virer de bord lors des opérations de déneigement ;

355-2014-Limite de vitesse sur la route 116 – élargissement de la zone de 50 km/h vers le condo industriel (jusqu'aux lignes électriques)

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le directeur des travaux publics débute des démarches avec le ministère des Transports du Québec afin d'élargir la zone de 50 km/h sur la route 116 afin d'y inclure la zone où se trouve le condo industriel, le tout afin de permettre la construction d'entrée de cour desservant les nouveaux lots créés pour l'installation de nouvelles entreprises à Danville.

Stationnement pour personne à mobilité réduite face à la Pharmacie de Danville :

Monsieur le maire Michel Plourde a reçu une demande afin qu'un stationnement pour personnes à mobilité réduite soit créé face à la pharmacie de Danville, au Carré. Comme le stationnement est déjà problématique au Carré, certains élus soulèvent comme problématique le fait qu'il y aura un espace de moins de stationnements si on réserve un espace de stationnement exclusivement pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, comme les espaces de stationnement pour personne à mobilité réduite sont plus larges que les stationnements réguliers, il faudra également revoir tout le design des stationnements sur ce côté de rue. La question d'étudier la possibilité d'instaurer un stationnement pour personne à mobilité réduite est donc déferée au comité de voirie qui devra étudier plus en profondeur cette question.

356-2014-Lampadaires à installer sur le territoire de la municipalité pour 2014 :

ATTENDU QUE le 5 août 2014, le Conseil de ville a adopté la résolution 301-2014 édictant la quantité et le positionnement des lampadaires installés sur le territoire de la municipalité pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE la liste initiale prévoyait l'installation des 6 lampadaires suivants :

- a. Au coin des rues Quatre-vents et des Sources ;
- b. Au coin des rues Hémond et Maple Grove ;
- c. Dans la courbe face au garage municipal (rétrécissement de la 255) (2 nouveaux poteaux et deux lampadaires) ;
- d. Au coin des rues Nicolet Falls et Craig (nouveau poteau et lampadaire) ;
- e. Dans le domaine Plein-air face au parc municipal ;

ATTENDU QUE suivant un resserrement budgétaire, l'installation de certains lampadaires doit être reportée à l'année financière 2015 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que l'installation des lampadaires initialement prévus face au parc plein air et à l'intersection des rues Quatre-vents et des Sources seront reportés à l'année 2015.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

357-2014-Adoption du projet final de règlement numéro 142-2014 aux fins de modifier le règlement numéro 359 intitulé règlement de zonage 359 de la ville de Danville de façon à agrandir la zone A11 au détriment de la zone I12 ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, appuyé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité que le projet de règlement 142-2014, dans sa version finale intitulée « Amendement au règlement de zonage 359 : agrandissement de la zone A11 au détriment de la zone I12 » tel que lu à haute voix à la présente assemblée, soit adopté et que copie dudit règlement soit transmise à la MRC des Sources pour l'obtention du certificat de conformité au schéma d'aménagement.

358-2014-Renouvellement du contrat pour la gestion des chiens et chats de la municipalité – Jocelyne et Christian Houle ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de madame Jocelyne Houle et de monsieur Christian Houle, pour récupérer les chiens et les chats recueillis sur le territoire de la municipalité de Danville pour l'année 2014 au coût de 66,67\$ par mois, pour un total de 800.04\$ par année, le tout conformément aux termes et modalités de l'offre de service soumis au conseil de ville.

Modification de zonage - Entreprises excavation Hémond Inc.

Il est discuté que la demande de modification de zonage effectuée par Excavation Hémond soit traitée par le biais d'un PPCMOI. L'urbanisme doit envisager cette possibilité et faire un suivi avec le conseil de ville.

ADMINISTRATION

359-2014-Lecture et adoption du procès-verbal du 5 août 2014 ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 août 2014 soit adopté tel que présenté, les élus ayant eu la possibilité de le lire avant la séance et de faire part de leurs commentaires.

Demande de la bibliothèque pour obtenir une douzaine de chaises

Le directeur des travaux publics doit vérifier s'il y a des chaises disponibles au centre Mgr Thibault qui pourrait être apporté à la bibliothèque.

360-2014-Nomination de nos conseillers juridiques pour l'année 2015 ;

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Ville de Danville une offre de services professionnels pour l'année 2015;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu unanimement que la Ville de Danville accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2015.

361-2014-Monty Coulombe : (Me Bernadette Doyon) – Relations de travail (convention collective)

ATTENDU QUE Me Bernadette Doyon est l'avocate représentant la municipalité depuis de nombreuses années relativement aux négociations ayant trait aux relations de travail et plus spécifiquement relativement aux questions touchant la convention collective des cols bleus de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Danville renégociera sa convention collective à la fin de l'année 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu unanimement que la Ville de Danville désigne Me Bernadette Doyon et le cabinet Monty Coulombe comme représentant juridique pour les questions de relations de travail pour l'année 2015.

362-2014-Avant-midi conférence – Créer de la richesse avec les matières résiduelles (mercredi 22 octobre East Angus – 50\$) :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Municipalité défraie les frais d'inscription et de déplacement de la directrice générale, madame Caroline Lalonde, et les frais du maire, monsieur Michel Plourde, afin que ces derniers assistent à la conférence « Créer de la richesse avec les matières résiduelles », laquelle aura lieu mercredi le 22 octobre 2014 à East Angus.

363-2014-Nomination d'un « Responsable des questions des aînés » :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que madame Nathalie Boissé soit désignée comme « responsable des questions des aînés » et que monsieur Patrick Dubois soit désigné comme substitut dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînées* que la Ville de Danville a entreprises.

364-2014-Corporation de développement économique de Danville - Vente du condo vs. Hypothèque garantie par la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité cautionne le prêt hypothécaire de la Corporation de développement économique de Danville suite à la construction du condo industriel sur la route 116 ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Danville a trouvé un acheteur pour le condo et que le prix de vente de 400 000\$ convenu avec l'acheteur ne permet pas de rembourser l'ensemble du solde du prêt hypothécaire ;

ATTENDU QUE pour finaliser la promesse de vente, la Corporation de développement économique de Danville a besoin de l'autorisation de la municipalité puisque celle-ci absorbera le solde du prêt hypothécaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que :

- La municipalité accepte l'offre reçue par la Corporation de développement économique de Danville pour un montant de 400 000\$;
- La municipalité accepte d'absorber le solde du prêt hypothécaire, à la condition que l'acte de vente soit signé en janvier 2015 afin que la municipalité puisse prévoir cette dépense à son budget 2015 ;
- Que la directrice-générale, madame Caroline Lalonde, et le maire, monsieur Michel Plourde, soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette transaction.

VARIA

365-3014-Entretien des fleurs – Lettre de remerciement à madame Chantale Lambert

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que le Conseil de ville transmette une lettre de remerciement à madame Chantale Lambert pour son excellent travail au niveau de l'entretien des fleurs de la municipalité pour la saison estivale 2014.

366-2014-Brunch du maire : dimanche le 19 octobre à la salle des chevaliers. FM 99.3 messages

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son contrat pour l'achat de message publicitaire audio auprès du FM 99,3 pour l'annonce du Brunch du maire qui aura lieu dimanche le 19 octobre 2014 à la salle des Chevaliers de Colomb de Danville.

QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens dans la salle.

DEMANDES DIVERSES

367-2014-Chambre de commerce de Danville

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité à de renouveler l'adhésion à la chambre de commerce de Danville pour l'année 2014-

2015 et que la municipalité défraiera les frais d'adhésion à cet effet, lesquels s'élèvent à la somme de 85\$ + taxes.

Carte de Sherbrooke et Cantons-de-l'est – mise à jour de la cartographie de Danville + 30 cartes + carte PDF (140\$)

Considérant que le centre d'information touristique des Sources met à jour gratuitement la carte de la région des Sources chaque année, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Elle est par conséquent rejetée.

368-2014-Fête des oiseaux migrateurs - Demande de commandite de 500\$:

ATTENDU QUE le Conseil de ville a octroyé une aide financière de 58 000\$ à la Corporation de l'étang Burbank pour l'ensemble de leurs activités pour l'année 2014 et que cette contribution est de 10 000\$ à 12 000\$ plus élevé que par les années passées ;

ATTENDU QUE la municipalité apporte du soutien technique tout au long de l'année à la Corporation de l'étang Burbank, que ce soit par de la fourniture de matériel, de machinerie, de temps d'homme, de locaux ou autre ;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par la Municipalité en début d'année à la Corporation de développement de l'étang Burbank doit également être considérée comme une aide financière pour l'organisation de la Fête des oiseaux migrateurs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité de refuser l'octroi d'une aide financière supplémentaire à la Corporation de développement de l'étang Burbank pour l'organisation de la Fête des oiseaux migrateurs.

369-2014-Fête des oiseaux migrateurs - Autorisation pour installation de signalisation temporaire sur la rue Water dans le cadre de la Fête des oiseaux migrateurs :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'accéder aux demandes de la Corporation de développement de l'étang Burbank et d'autoriser :

- L'installation de signalisation temporaire sur la rue Water dans le cadre de leur Fête des oiseaux migrateurs, le tout afin de :
 - o Indiquer les endroits où les visiteurs peuvent se stationner (terrain de soccer de l'étang Burbank et stationnement de l'école primaire ADS) ;
 - o Ralentir la vitesse des véhicules devant l'entrée du site de l'étang Burbank ;
- L'installation d'un chapiteau dans le stationnement de l'hôtel de ville durant le week-end de la Fête des oiseaux migrateurs ;

Les Danvilloises – Demande de soutien technique pour organisation de la 1^{ère} édition des Danvilloises :

Une invitation à venir rencontrer le conseil de ville lors du prochain caucus sera envoyée à l'organisation considérant les questions que les membres du Conseil de ville ont relativement à l'évènement organisé et à la demande de soutien de la municipalité.

Centraide Estrie – Campagne de dons 2014 :

Il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Elle est par conséquent rejetée.

Tournoi Connie Dion – Demande d'aide financière :

Il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Elle est par conséquent rejetée.

370-2014-Demande du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Demande d'appui :

ATTENDU QU'il y a moins d'un an, Poste Canada a dévoilé un plan, approuvé par le gouvernement fédéral, qui modifiera en profondeur le service postal public ;

ATTENDU QUE Poste Canada a déjà augmenté le prix du timbre, que l'élimination du service de livraison à domicile a déjà débuté, que la diminution des heures d'ouverture des bureaux de poste mèneront à la fermeture de certains bureaux de poste ou encore à la réduction de leur taille, ce qui aura

pour impact d'abolir plusieurs bons emplois dans plusieurs petites collectivités dans l'ensemble du pays ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par Poste Canada toucheront directement les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les petites entreprises et tous ceux et celles dont les activités dépendent du service postal public ;

ATTENDU QUE Poste Canada assure un service public qui doit être préservé ;

ATTENDU QU'aucune consultation publique n'a été tenue par Poste Canada afin de s'enquérir du genre de service postal que la population a besoin et des solutions qui pourraient être mises en place afin de limiter les coupures de service et renouveler avec les profits ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Municipalité fasse parvenir à la ministre responsable de Poste Canada une demande à l'effet que le gouvernement suspende les changements annoncés par Poste Canada jusqu'à ce qu'une consultation publique ait lieu et que la population ait pu s'exprimer sur le type de service postal dont elle a besoin et sur les mesures qui pourraient être prises afin d'adapter le service postal aux nouvelles réalités de communication ;

371-2014-Installation de compteurs intelligents par Hydro-Québec – Soirée d'information :

ATTENDU QU'Hydro-Québec a débuté l'envoi d'une lettre avisant les citoyens du territoire de la ville de Danville que des compteurs intelligents seront installés sous peu sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs intelligents peut susciter des questions et de l'inquiétude pour les citoyens ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit mandatée afin d'organiser une soirée d'information relativement à l'installation des compteurs intelligents d'Hydro-Québec sur le territoire de la ville de Danville.

Maison des Jeunes de Danville - Demande de commandite pour la conception d'une nouvelle pancarte affichant la Maison des Jeunes sur le mur extérieur de leur local (200\$) :

Considérant que cette demande de commandite n'est pas budgétée pour 2014, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Le conseil demande à ce que le style de la pancarte présentée par la Maison des jeunes de Danville soit revu afin de respecter le style des autres pancartes sur l'édifice dans lequel ils ont leur local.

Demande de remboursement pour les frais demandés pour la piscine de Warwick :

Considérant qu'une piscine publique intérieure est accessible aux citoyens de Danville sur le territoire de la MRC des Sources, à savoir à la polyvalente d'Asbestos, le Conseil refuse de rembourser les frais d'inscriptions pour ses citoyens choisissant de s'inscrire aux activités offertes à la piscine municipale de Warwick.

372-2014-Demande d'appui à l'utilisation d'un gyrophare vert par les services incendie de la province :

ATTENDU QU'il est souhaitable de mettre en place un système pour identifier les pompiers qui sont en route pour une urgence et ainsi diminuer le temps de réponse des services d'urgence notamment dans les villes qui n'ont pas de pompiers permanents ;

ATTENDU QU'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit ;

ATTENDU QU'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires d'utiliser ce type de gyrophare ;

ATTENDU QU'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause ;

ATTENDU QU'une pétition de 2775 signatures en appui au projet a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville de Danville :

- Appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence ;
- Autorise la directrice générale à expédier copie de la présente résolution à tout intervenant ou toute instance politique que le service de protection incendie voudra bien lui faire connaître.

QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens qui assistent à la séance.

CORRESPONDANCE

1. Lettre du Ministère de la Famille – Confirmation de l'aide financière accordée pour la MADA ;
2. FQM – Pour une gouvernance de proximité ;
3. Plan d'action 2014-2015 – Municipalité de Danville – COPERNIC ;

VARIA

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

373-2014-Levée de l'Assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.